

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Services de Soins et d'Accompagnement Mutualistes (SSAM) : accompagner l'évolution des métiers et des compétences

La branche Mutualité publie la première étude prospective sur l'évolution des Services de Soins et d'Accompagnement Mutualistes (SSAM). Pour accompagner l'évolution des métiers et des compétences, elle met à disposition des mutuelles des outils opérationnels de GPEC. Objectifs : développer les parcours professionnels et accroître l'attractivité du secteur.

Les activités des mutuelles et unions mutualistes régies par le Livre 3 du code de la Mutualité recouvrent une grande variété de Services de Soins et d'Accompagnement Mutualistes (SSAM), évoluant dans des contextes réglementaires, économiques et concurrentiels très différents. Un tiers environ des salariés couverts par la Convention collective de la Mutualité exercent dans le secteur sanitaire, social et médico-social.

Malgré cette diversité, la première étude prospective réalisée sur l'évolution des métiers des SSAM met en lumière des défis collectifs et des solutions communes, de nature à renforcer la spécificité du mouvement mutualiste : offrir à la fois des garanties d'assurance santé et de prévoyance (Livre 2) et animer le premier réseau sanitaire et social à but non lucratif (Livre 3).



OEMM
L'Observatoire de l'Emploi
et des Métiers en Mutualité

L'étude, intitulée « *Les métiers des services de soins et d'accompagnement mutualistes à horizon 2025* », a été réalisée par l'**Observatoire de l'Emploi et des Métiers en Mutualité (OEMM)** dans le cadre des travaux paritaires de la branche. Elle a associé 25 mutuelles et mobilisé environ 80 contributeurs.

À partir des mutations en cours et des stratégies mises en œuvre par les mutuelles, l'étude met notamment en évidence :

- La montée en puissance de **la santé numérique** ;
- Le besoin accru de **coordination des soins et des services** ;
- La nécessité de se différencier grâce à **une offre de qualité pour tous**.

Dans cette perspective, un scénario à horizon 2025 se fait jour. Il vise à positionner le secteur du Livre 3 comme un « **acteur global et responsable dans la coordination des parcours de santé et de vie** ».

Cette ambition se traduit par **des évolutions transverses** à l'ensemble des métiers concernés, avec notamment : un renforcement du conseil et de l'accompagnement, un enrichissement des pratiques, le développement du travail en équipe et, bien sûr, l'adaptation au numérique et aux nouvelles technologies.

Pour accompagner les mutuelles et les salariés mutualistes, la branche Mutualité propose **des outils opérationnels de pilotage de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences** :

- **5 grandes familles de métiers** font l'objet dans l'étude d'une analyse prospective : Optique-Audioprothèse-Pharmacie ; Médicosocial et sanitaire ; Autonomie et aide à la personne ; Petite enfance ; Métiers supports « Moteurs du changement » ;
- **29 fiches métiers** permettent d'anticiper l'évolution des pratiques et des compétences ;
- **Les « aires de mobilité » de 5 métiers** sont mises en lumière : aide-soignant, assistant dentaire, secrétaire médical, monteur-vendeur, préparateur en pharmacie, prothésiste dentaire ;
- **14 « fiches passerelles »** montrent concrètement comment accompagner la mobilité en identifiant, par exemple, les compétences acquises et les compétences à acquérir pour passer du métier d'aide-soignant à celui d'assistant dentaire.

Le taux de mobilité des métiers du Livre 3 est aujourd'hui assez faible, de l'ordre de 1,4 %. Un des objectifs de l'étude de l'OEMM est d'ouvrir aux salariés **de nouvelles perspectives de carrière**, que ce soit au sein de leur famille de métiers, entre les métiers des SSAM et même entre le Livre 2 et le Livre 3.

À l'occasion de la publication de cette étude, **l'ANEM, en tant qu'organisation d'employeurs mutualistes et responsables**, affirme sa volonté d'accompagner l'évolution professionnelle de ses salariés, en particulier via la création d'un parcours d'intégration pour les nouveaux recrutés et le recours à la formation. Elle entend aussi poursuivre ses travaux relatifs à la mise en avant de passerelles métiers et perspectives de carrière.

Le développement et l'enrichissement des compétences est une condition indispensable pour **accroître l'attractivité du secteur du Livre 3** et ainsi créer les conditions durables de son développement.

Pour en savoir plus :

[Consulter l'intégralité de l'étude et ses synthèses](#)

À propos de l'ANEM

L'Association Nationale des Employeurs de la Mutualité (ANEM) est l'unique organisation d'employeurs représentative au sein de la branche Mutualité. À ce titre, elle est signataire de la convention collective nationale étendue. L'ANEM rassemble des mutuelles et union mutualistes implantées sur l'ensemble du territoire national, de toutes tailles, qui exercent des activités régies par le Code de la Mutualité. Quelque 55 000 salariés relèvent de la convention collective Mutualité. L'ANEM est présidée par Marie-Pierre LE BRETON. Sa Déléguée générale est Céline LOISEAU.

Plus d'informations sur www.anem-mutualite.fr

Contact presse : Pascal LELIÈVRE 06 77 26 57 22 ou p.lielievre@anem-mutualite.fr